

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N° 1787

présenté par
M. Breton

à l'amendement n° 1041 de Mme Dubost

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.